

Dispositifs d'accompagnement sur les aides aux entreprises, mis en place par le Ministère de l'économie et des finances, dans le cadre de la crise énergétique

Le bouclier tarifaire, la garantie prix, l'amortisseur électricité et le guichet Gaz/Électricité sont des dispositifs destinés à atténuer la hausse des coûts de l'énergie dans les entreprises. Divers services permettent aux entreprises de s'informer et de se faire accompagner dans la mise en oeuvre de ces dispositifs :

1

Le Conseiller Départemental à la Sortie de Crise des Pyrénées Orientales

C'est un agent de la Direction Départementale des Finances Publiques des Pyrénées Orientales joignable aux coordonnées suivantes :

- 04 68 35 81 91
- 06 18 22 96 01

• codefi.ccsf66@dgfip.finances.gouv.fr

2

Un numéro national

• Le 0806 000 245 (service gratuit + prix de l'appel) sur les plages horaires de 9h-12h et 13h-18h.

3

La chambre des experts comptables **joignable aux coordonnées suivantes :**

- 06 19 65 02 96
- experts.comptables66@gmail.com

4

Le réseau des chambres consulaires

Le conseiller de la chambre de commerce et d'industrie (CCI) joignable aux coordonnées suivantes :

- Pour toute question liée aux aides : 0805 484 484

- Pour toute question liée à l'accompagnement à la transition écologique : 04 68 35 74 59

La chambre des métiers et de l'artisanat (CMA)

joignable aux coordonnées suivantes :

- 04 68 35 86 95
- valerie.wild@cma66.fr